

# Dossier de presse

## Inauguration de l'Extension

et

## Célébration des **50 ans** de la **Maternité Monaco**

**Jeudi 12 janvier 2012**  
à  
**15h00**



La Maternité Monaco attend  
un heureux événement

# En présence de

**Franck-Olivier LACHAUD**

Sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes

**Valérie LETARD**

Sénatrice du Nord

Présidente de Valenciennes Métropole

**Dominique RIQUET**

Maire de Valenciennes - député européen

**Gwen MARQUE**

Délégué territorial de l'ARS

**Alain DEMARCQ**

Consul honoraire de Monaco

**Philippe JAHAN**

Directeur général

du Centre Hospitalier de Valenciennes

**Christian PERETTI**

Président du Conseil de Surveillance

du Centre Hospitalier de Valenciennes

**le Docteur Philippe CUINGNET**

Président de la Commission Médicale d'Établissement  
du Centre Hospitalier de Valenciennes

**le Docteur Brigitte GUIONNET**

Chef de service de Gynécologie Obstétrique  
Chef du Pôle Mère-Enfant



# Contexte

Depuis plusieurs années, face à l'accroissement d'activité sans augmentation capacitaire, les Obstétriciens et les Pédiatres de Néonatalogie en lien avec des Sages-femmes libérales ont mis en place dans l'Unité de suites de couches une procédure de sortie précoce de Maternité pour les mamans et les enfants en bonne santé.

Parallèlement, de par son niveau 3, la Maternité accueille chaque jour dans l'Unité de grossesses pathologiques et/ou directement en salle de naissances des patientes issues du bassin de vie du Hainaut accouchant prématurément et désireuses de rester au plus près de leur enfant hospitalisé dans le service de Néonatalogie. Dans ce service, la mère peut, quand elle le souhaite, se rendre auprès de son enfant. Elle est pleinement intégrée dans les soins de développement, la famille étant considérée comme le soutien principal du nouveau-né. Cette présence participe positivement à l'évolution de l'enfant mais n'est rendue possible que lorsque la mère reste en Maternité durant une partie ou tout le séjour du nouveau-né, occupant pour son enfant un lit alors qu'elle ne nécessite quasiment plus de soins.

Cependant, alors que l'on pourrait penser que ces choix sont rendus possibles par les places laissées vacantes par des mamans sorties tôt, l'Unité de suites de couches restait encore régulièrement confrontée à un manque de places. Un besoin d'agrandissement associé à une nécessité de rénovation des différents secteurs d'activité de la Maternité se sont donc rapidement avérés nécessaires.

Objectifs des travaux : une augmentation capacitaire de 6 lits et des chambres rénovées dans l'Unité de suites de couches, une Unité de grossesses pathologiques remise à neuf, la création d'une Unité d'hospitalisation de jour co-partagée avec le service de Chirurgie gynécologique et un plateau de Consultation mutualisé.

**Maternité Monaco :**

**+ de 3300 naissances / an**



# Les travaux

**La Maternité Monaco s'est engagée dans des travaux d'extension et de rénovation dont la durée était estimée à 33 mois à compter de l'été 2009. Ils se sont finalement achevés au bout de 30 mois seulement.**

Un jury a tranché en janvier dernier parmi les projets proposés. Les trois entités choisies ont travaillé ensemble : Dumez Entreprises, l'architecte Parent (même architecte que le bâtiment de la Néonatalogie) et le cabinet IOSIS. L'image modernisée proposée et la continuité architecturale de la façade de la Néonatalogie par rapport à l'extension de la Maternité assurent une homogénéité du site.

Le travail en site occupé nécessite un phasage : une « opération - tiroirs ». L'objectif prioritaire était de maintenir la capacité d'accueil durant toute la durée des travaux, afin de pouvoir assurer la continuité du service.

La phase 1 a démarré à l'été 2009. Les opérations « en dur » ont commencé le 12 octobre 2009.

## Les sociétés qui ont participé au chantier :

-Entreprise DUMEZ	-PROGANOR	-Entreprise M.T.C.
-Entreprise IOSIS	-Entreprise MEURIN	-Entreprise DEKERPEL
-PARENT ARCHITECTE	-S.M.A.	-Entreprise DRP
-BUREAU VERITAS	-Entreprise Ciel Bleu	-PATFOORT BATIMENT
-QUALICONSULT	-Entreprise FORCLUM	-Entreprise MODULE
-AXIMO	-Entreprise M.Q.B.	-Entreprise WESTRELIN BOULET

## BBC : Bâtiment Basse Consommation

Le nouveau bâtiment de 1300 m<sup>2</sup> au sol s'inscrit dans une optique de développement durable et d'économie d'énergie. L'objectif était d'atteindre le label basse consommation pour la partie neuve et de réduire 50% des consommations énergétiques. Ainsi l'eau chaude est d'origine solaire et le bâtiment bénéficie d'une sur-isolation. Le système de double flux permet d'harmoniser la température de l'air entrant et sortant. Ainsi, les chaleurs de l'été et le gel de l'hiver seront régulés.

Enfin, le chantier a été classé « chantier vert », avec un effort particulier sur la gestion des déchets. Enfin, un soin particulier a été apporté afin d'éviter au maximum les nuisances, dans le respect du travail des équipes et du bien-être des patients et du personnel.

**26 chambres nouvelles  
51 chambres restructurées**



# Aménagements

Ces aménagements ont permis de :

- Accroître l'offre capacitaire dans l'unité de suite de couches en passant de 59 à 65 lits et d'améliorer l'accueil hôtelier en équipant chaque chambre d'un cabinet de toilette avec douche.
- Remettre à neuf l'unité de grossesse pathologique déménageant au rez-de-chaussée dans l'ancien service de chirurgie gynécologique rénové, la rapprochant du secteur des urgences gynéco-obstétricales.
- Créer un secteur d'hospitalisation de jour copartagé avec la chirurgie gynécologique au 3<sup>ème</sup> étage.
- Améliorer le plateau de consultation en augmentant les possibilités de mutualisation des bureaux.

Le lieu d'accueil est pensé pour être plus convivial avec un point cafétéria dans un hall de 300 m<sup>2</sup>. Des espaces verts sont créés comme zone protégée. En effet, la toiture du patio central sera végétalisée. Ainsi, les chambres auront une vue sur un coin de verdure. Les zones de réchauffage des offices relais sont prévues dans chaque service permettant une nouvelle organisation plus pratique des distributions des repas chauds.

**Information pratique, l'accès aux Urgences obstétriques reste le même.**

**Coût de l'ensemble,  
réhabilitation et construction :  
10 millions d'euros**



# La Maternité Monaco reçoit le label IHAB

Le lundi 5 décembre 2011, le comité d'attribution de l'IHAB (Initiative Amis des Bébé) s'est réuni dans les locaux de l'UNICEF à Paris afin de valider la labellisation de la Maternité Monaco et le service de néonatalogie du Centre Hospitalier de Valenciennes. Il s'agit d'une première en France puisque le pôle mère Enfant du CHV est le seul centre périnatal de niveau 3 ayant obtenu ce label de qualité.

## En quoi consiste cette labellisation ?

L'«Initiative Hôpital Ami des Bébé» (IHAB) est proposée par l'OMS et l'UNICEF aux établissements de naissance qui respectent des critères :

- d'information des femmes enceintes sur le besoin de proximité du nouveau-né et les bénéfices santé de l'allaitement maternel,
- de qualité de soins et d'accueil du nouveau-né et de sa famille,
- d'accompagnement éclairé des mères, qu'elles allaitent ou qu'elles aient choisi l'alimentation au biberon,
- tout en respectant les exigences de sécurité.

L'ensemble de ces critères est fondé sur de très nombreux travaux scientifiques internationaux.

## L'évaluation

Ce label est attribué par un jury de professionnels après une observation des pratiques durant trois jours dans l'établissement demandeur. Le personnel ainsi que les mamans présentes sont alors interrogées par le groupe d'experts qui vérifient la conformité à plus de 80% des 10 conditions indispensables à l'obtention du label fixées par l'OMS.

Cette évaluation est l'aboutissement d'un travail de quatre ans des équipes de la maternité Monaco et du service de néonatalogie du CHV pour former le personnel soignant et non soignant.

## Le bénéfique pour les enfants et les parents

Ce label garantit aux parents et au bébé une prise en charge de qualité

**Le décret du 9 octobre 1998 classe les maternités en trois types d'établissement, suivant leur niveau d'équipement médical :**

- **niveau 1 : maternités disposant uniquement d'un bloc obstétrical**
- **niveau 2 : maternités possédant un service de néonatalogie ou de soins intensifs néonataux, sur place ou à proximité.**
- **niveau 3 : maternités disposant d'un service de réanimation néonatale sur place ou à proximité et étant spécialisés dans le suivi des grossesses pathologiques, présentant un danger pour l'enfant à naître : jumeaux ou triplés avec risque de prématurité, anomalies chromosomiques ou malformations d'organes, hypertension sévère ou diabète maternels, infections comme la rubéole, la toxoplasmose, ...**



# Historique :

## La Maternité fête ses 50 ans

**1919** : Au sortir de la Grande guerre, la Ville de Valenciennes cherche à relancer un chantier amorcé avant le conflit mondial : la construction du nouvel Hôtel Dieu dans le quartier Dampierre. Exsangue suite aux combats, la ville trouve un porte-parole inattendu en la personne de M. LAJOIE, ancien Valenciennois et Conseiller municipal à Beusoleil, près de Menton. Prêchant la cause du projet de sa ville de naissance auprès du Conseil municipal de Monaco qui avait pris la généreuse décision de parrainer une réalisation valenciennoise, M. LAJOIE obtient une partie du financement de la construction de ce nouvel hôpital.

**1934** : Les travaux, repris en 1926, s'achèvent. Afin de remercier sa marraine, Valenciennes décide de donner à la rue qui mène à l'Hôpital le nom d' « Avenue de Monaco ». Le bâtiment, officiellement mis en service en 1936, comporte alors deux niveaux de maternité et de gynécologie de 28 lits chacun.

**1951** : La capacité de la maternité est largement dépassée depuis les années 1940. Un projet de nouvelle maternité est alors lancé. Ce projet est classé en 1952 « hyper-priorité nationale » par le Ministère de la santé publique.

**1961** : La nouvelle maternité est inaugurée. Elle comporte alors 69 lits et berceaux. Divers travaux d'aménagements seront apportés, amenant, par exemple, la capacité à 82 lits en 1981.

**2005** : Au mois de janvier, le CHV inaugure le Pôle Mère-Enfant. (Nouvelle organisation de travail au niveau des équipes professionnelles de maternité et de néonatalogie grâce à la construction des nouveaux locaux.)

La Maternité Monaco devient après celle de Lille la seconde maternité de niveau 3 de la région Nord-Pas de Calais : restructuration des blocs obstétrical et opératoire, rapprochement du service de néonatalogie et nouvelle conception des soins (Méthode NIDCAP : adaptation aux besoins du nourrisson et Unité Kangourou : nouveau-né peu prématuré placé au contact direct de sa mère ou de son père).

**2009** : 1<sup>ère</sup> pierre des travaux d'extension de la Maternité Monaco

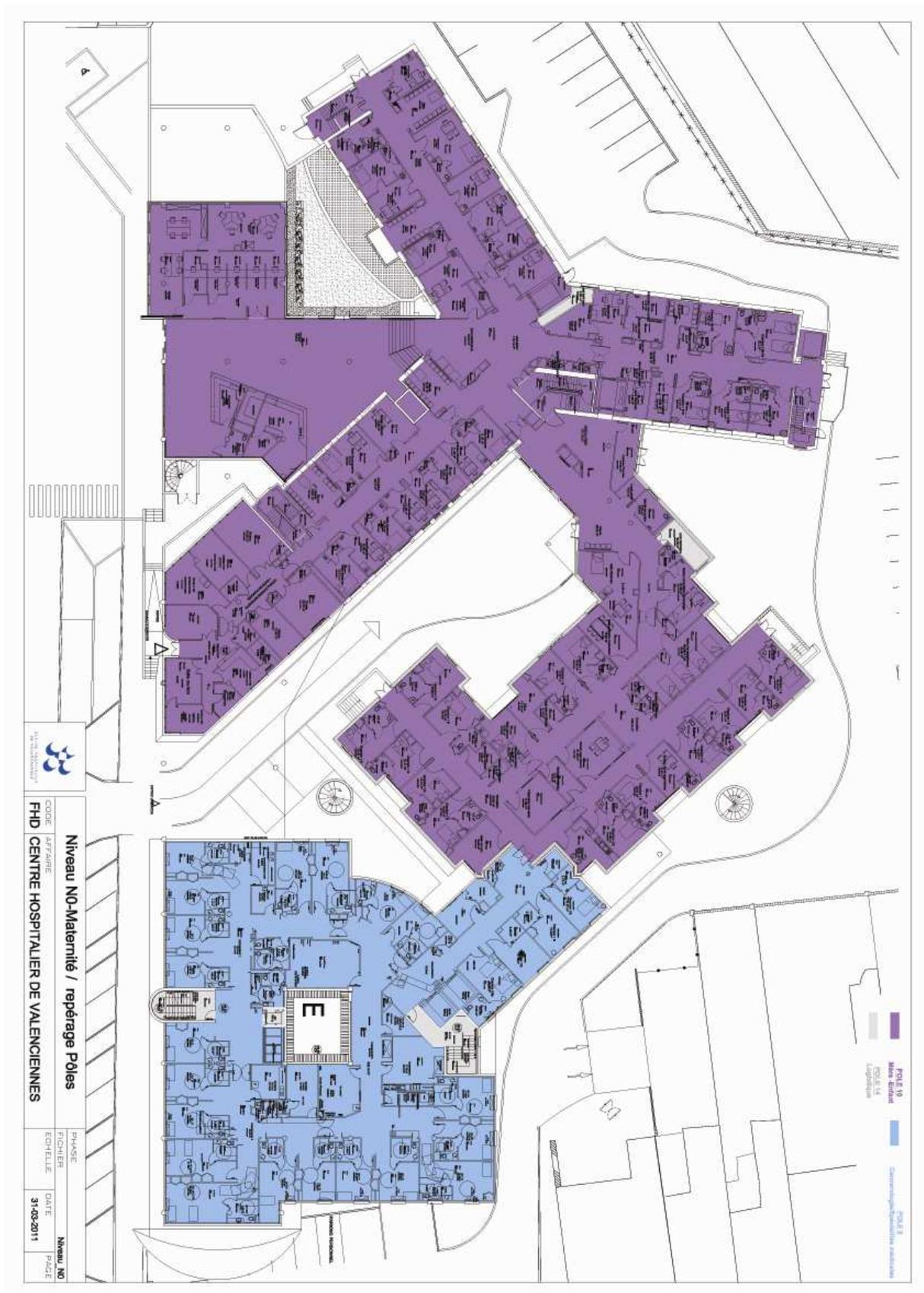
La Principauté de Monaco ayant tenu un rôle primordial dans la création du Centre Hospitalier, le CHV a souhaité lui rendre hommage lors de la cérémonie.

La Principauté sera représentée par M. Alain DEMARCQ, Consul honoraire.



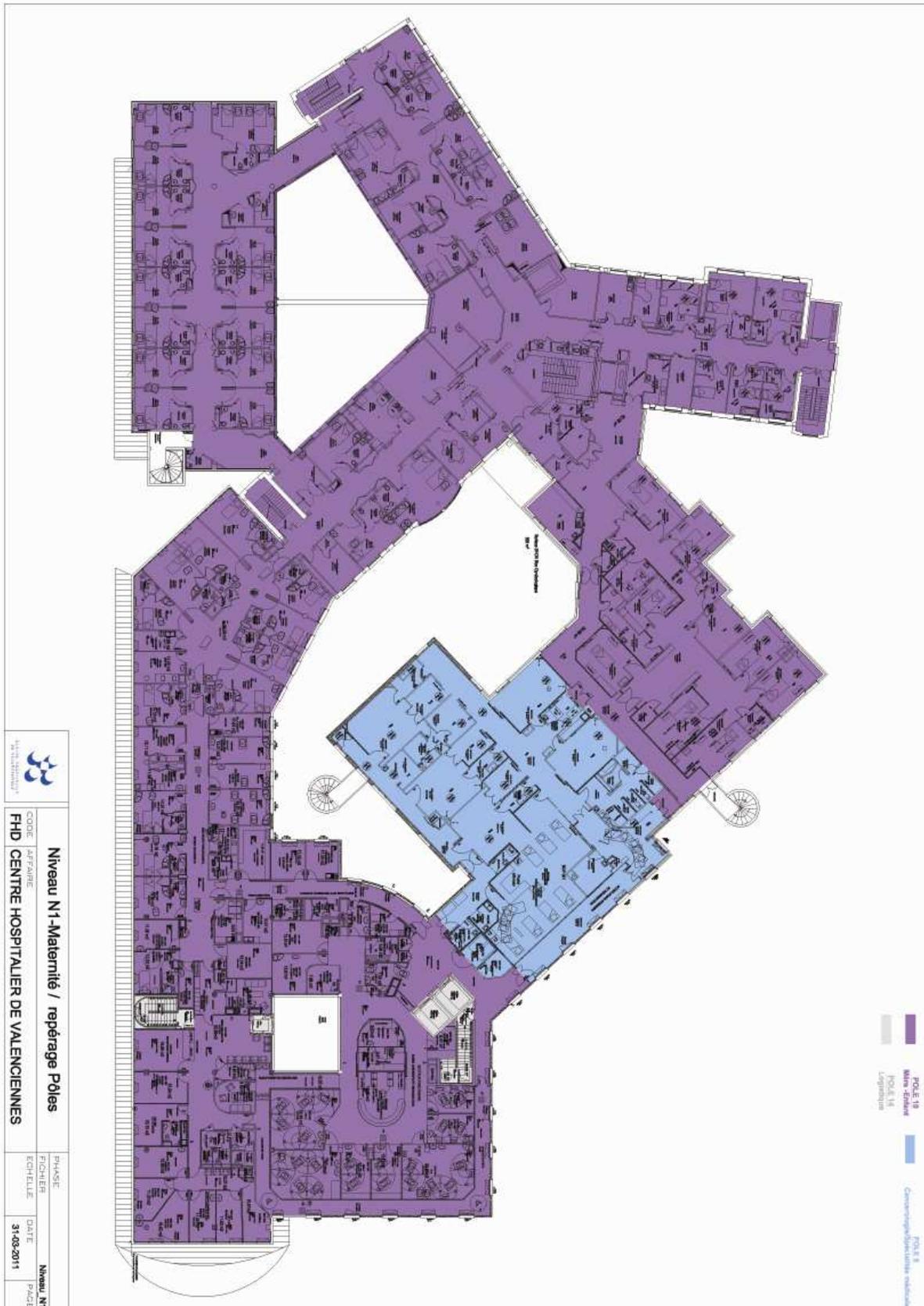
# Annexe 1.1 : Plan de la Maternité Monaco

*Niveau 0*



# Annexe 1.2 : Plan de la Maternité Monaco

**Niveau 1**





# Annexe 2 : Article expliquant l'historique de la création de la Maternité Monaco

Voix du Nord, 19/02/1999

## Histoire locale

Hiver 1919, les difficiles lendemains de l'Armistice : dans une ville en ruines, les Valenciennois doivent se débrouiller pour survivre (5)

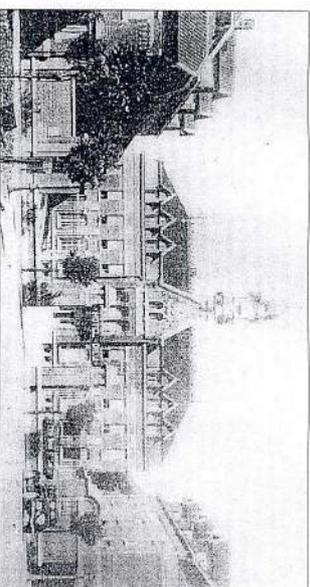
### Monaco marraine de Valenciennoises, pour financer l'Hôtel-Dieu

Parmi les projets à l'ordre du jour, après la fin des hostilités, figure la construction du nouvel Hôtel-Dieu, dans le quartier Dampierre. Le projet avait été amorcé avant la guerre, mais n'était parvenu aux échelles que l'année de la Révolution, dans l'ancien Hôtel-Dieu installé depuis la chute des Carmes Déchaussés (à l'emplacement de la résidence des Danelles et de l'hôtel de police) était dépassé. Le projet du nouvel hôpital avait été lancé en 1813, mais la guerre l'avait interrompu. On se préoccupe de la ville de Valence, la ville chancelante, mais il est bien évident que les besoins sont immenses et les fonds limités. C'est alors qu'intervient M. Lajoie, un ancien Valenciennois, conseiller municipal de Basoulet, près de Valence. Il va se faire porter par son ancien collègue, le conseiller municipal de Monaco qui avait pris la décision de réaliser une utile réalisation de l'Athènes du Nord.

C'est la construction de l'Hôtel-Dieu qui est retenue, et c'est vers elle que se porte la générosité des Monacois encore beaucoup de patients, car la construction ne reprend qu'en 1926, et l'établissement ne sera terminé qu'en 1934 (*notre photo*). C'est pour terminer sa marraine que Valenciennois ont financé la maternité à l'hôpital le nom d'avenue de Monaco.

**Un nouveau prix de Rome**  
La vie est dure, en cette année 1919, mais elle reste servie aussi de bons moments. On se préoccupe par exemple de la foire annuelle de septembre. La municipalité avait d'abord pensé l'installer sur le boulevard Watteau, mais devant le petit nombre d'adhésions et les frais encourus, elle doit se borner à décider que les commerçants qui le souhaitent pourront s'installer place du Marché aux Herbes. De leur côté, les sociétés locales se reconstruisent. La municipalité accorde des subventions à la musique municipale et à plusieurs sociétés de gymnastique, la Fraternelle, la Valenciennoise, l'Olympe. Le jeu de boules est aussi encouragé. Un terrain de prédilection, la place Verte, se voit attribuer 2 500 francs. Fernand Lamy, qui avait à peine eu le temps de prendre, en juillet 1914, ses fonctions de directeur de

l'école de musique, se préoccupe déjà d'organiser des concerts symphoniques. On lui accorde une subvention de 8 000 francs. On lui propose la location du théâtre par les coupes de passage. Une vraie bonne nouvelle pour finir : l'admission en lice pour le concours de l'année 1919 est attribuée à Alfred Botta et Albert Partrisse. Bien que tout récemment démissionné, le premier nommé se voit décerner un second grand prix...  
J. T.  
(la suite)



Valenciennoises

INFOS  
S E R V I C E

Hôtel de ville  
Place d'Armes  
Tél. 03 27 22 59 00

Sous-préfecture  
6, avenue des Danelles  
Tél. 03 27 14 59 59

CCJ  
1, avenue du Sénateur-Girard  
Tél. 03 27 28 40 40

CAF  
29, place de la République  
Tél. 03 27 22 14 00

Sécurité sociale  
63, rue du Rempart  
Tél. 03 27 23 95 95

Chambre de métiers  
16, avenue des Danelles  
Tél. 03 27 28 15 60

Voix du Nord, 19/02/1999

# Annexe 3.1 :

## Registres du Conseil municipal de Valenciennes

*Registre du Conseil municipal 10 décembre 1919- 30 décembre 1921, p.856  
- Séance du 22 mai 1924*

des travaux exécutés en 1914. entraînerait la réfection de

La Commission Administrative reprend les prévisions de dépenses évaluées par les Architectes dans le tableau joint à leur projet :

en chiffres ronds..... 7.150.000 fr.

défalcation faite de la valeur du terrain de 8 hectares 60 ares, évalué en 1914 à 100.000 frs et que l'on pourrait actuellement évaluer à .....500.000

ainsi que de la valeur des travaux effectués en 1914, s'élevant à 107.000 frs et que l'on pourrait, actuellement, évaluer à 600.000 dépenses que les Hospices, aidés par la Ville, ont entièrement réglées et qu'ils considèrent, d'ailleurs, comme acquises définitivement.

Elle propose de fixer comme il suit l'importance de sa participation :

1° dommages de guerre (sur travaux déjà exécutés en 1914 et détruits ou endommagés par les événements de guerre) 110.000 fr.

2° subvention de la ville de Monaco en faveur de la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu..... 500.000 fr.

3° une somme de..... 500.000 fr.

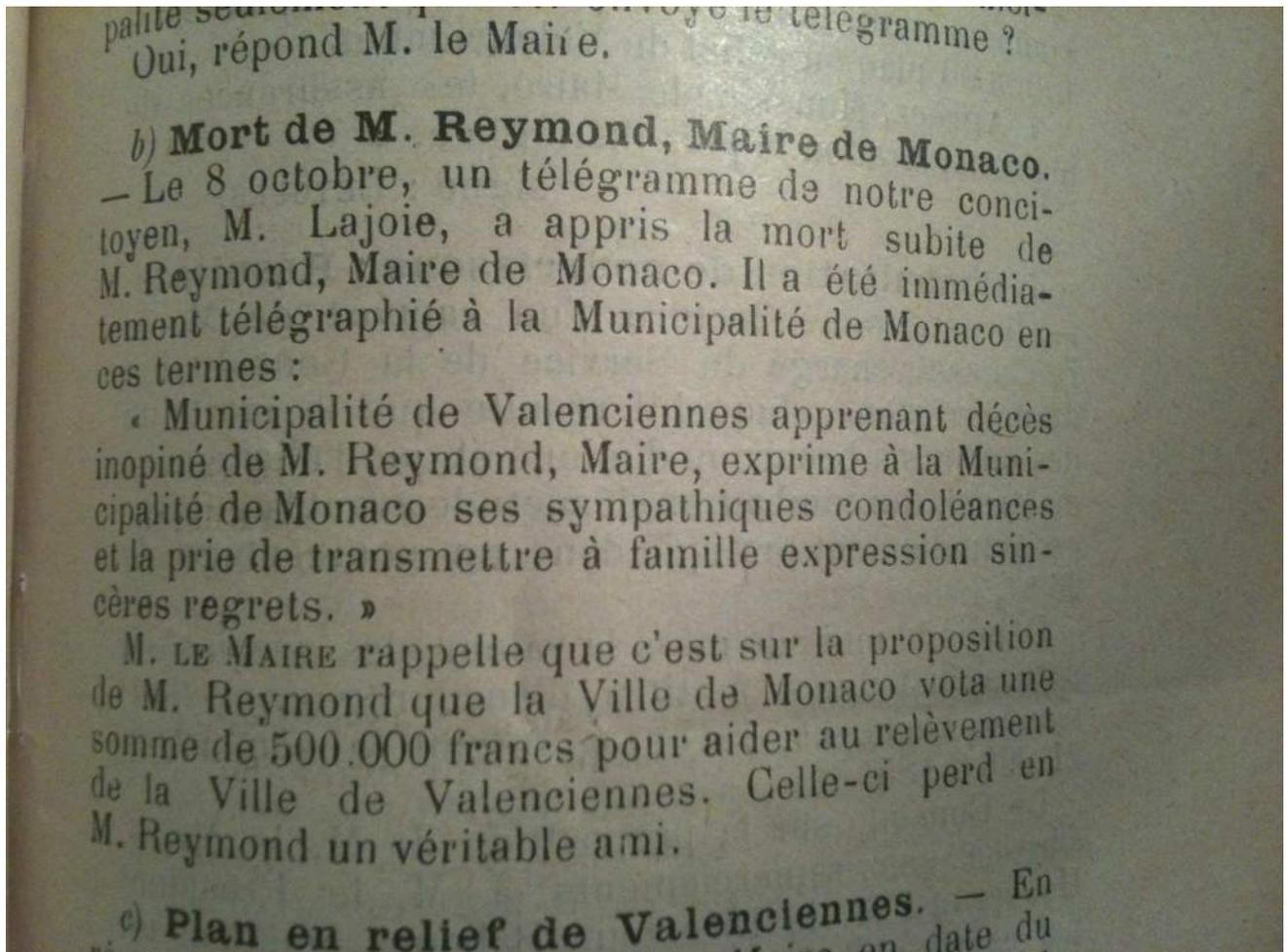
à prélever sur les bonis provenant de la gestion du magasin communal de ravitaillement, attribuée aux Hospices pour la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, suivant délibération du Conseil municipal de Valenciennes en date du 21 novembre 1922.

4° reliquat de la subvention de la ville de Valenciennes (votée en 1912)..... 440.000 fr.

# Annexe 3.2 :

## Registres du Conseil municipal de Valenciennes

*Registre du Conseil municipal 10 décembre 1919- 30 décembre 1921, p.459*



# Annexe 3.3 :

## Registres du Conseil municipal de Valenciennes

*Registre du Conseil municipal 10 décembre 1919- 30 décembre 1921, p.179*

— 179 —

b) **Echange de télégrammes entre Valenciennes et Monaco.** — A l'occasion du mariage de S. A. la duchesse de Valentinois, petite-fille du prince régnant de Monaco, avec le comte Pierre de Polignac, la Municipalité de Valenciennes a adressé le télégramme suivant à M. le Maire de Monaco :

« Maire de Valenciennes à Maire de Monaco »

« Au nom du Conseil municipal de Valenciennes  
« vous prions de transmettre à S. A. S. duchesse  
« de Valentinois à l'occasion de son mariage vœux  
« sincères que formons pour bonheur et santé  
« futurs époux et souhaitons de voir se transformer  
« en prospérité pour eux le geste secourable de  
« votre ville ensoleillée à la nôtre meurtrie.

Jules BILLIET, Maire,

Jean SAINT-QUENTIN et Albert FORTIER, Adjoint. »

M. le Maire de Monaco a répondu comme suit :

« La Condamine, 19 Mars 1920.

« S. A. S. duchesse de Valentinois a été vive-  
« ment touchée des vœux du Conseil municipal de  
« Valenciennes et m'a chargé de vous exprimer  
« tous ses remerciements. Notre Municipalité a été  
« très sensible à votre délicate attention. Profitons  
« cette circonstance pour vous prier transmettre au  
« Conseil municipal nos souhaits de prompt relève-  
« ment de votre cité à laquelle avons été heureux  
« pouvoir apporter notre modeste mais cordiale  
« contribution ».

signé : Suffren REYMONE, Maire.

Alexandre MEDECIN, Henri MARQUET et

Joseph OLIVIER, Adjoint.

# Annexe 3.4 :

## Registres du Conseil municipal de Valenciennes

*Registre du Conseil municipal 10 février 1922- 28 avril 1925, p182*

FAUX, TIBERGHIEU, MEMBRE, COFFINIER,  
BRASSEUR, PRUVOST, HEDOT, LAJOIE, THEIL-  
LIER, BLEMAN, COSTA, VANDHUICK, HUREZ,  
KOHLER, STIEVENARD Ernest.  
Excusés : MM. FORTIER, adjoint ; FOURMEUX et  
THERY.

M. le MAIRE déclare la séance ouverte.  
Les procès-verbaux des séances des 14 Mai et 22 Juin  
sont adoptés sans observation.

### 1. Communications a) Mort du Prince de Monaco. —

M. le MAIRE rappelle qu'au lendemain de la déli-  
vrance, sur l'inspiration de l'un de nos concitoyens, M.  
Lajoie, qui habite aux environs de Monaco, la Munici-  
palité de cette ville, autorisée et encouragée par le Prin-  
ce de Monaco, nous a offert pour la construction d'un  
pavillon à l'Hôtel-Dieu, une somme de 500.000 francs.

Je dois ajouter, dit M. le Maire, que nous devons ce  
geste généreux à ce fait que l'attention de la Munici-  
palité de Monaco avait été attirée par la belle attitude  
de la population valenciennoise pendant l'occupation et  
par celle de l'Administration municipale à la tête de  
laquelle se trouvait le digne M. Tauchon.

A la mort du Prince de Monaco, nous nous sommes  
fait un devoir d'adresser au Maire l'expression de nos  
sentiments de condoléances.

En réponse à nos témoignages de sympathie, nous  
avons reçu le télégramme suivant :

*Avons reçu votre télégramme et vous remercions vos senti-  
ments sympathie. Ferons devoir transmettre famille princière  
condoléances municipalité et population Valenciennes pour  
deuil frappe principauté en personne son auguste souverain.*

*Médecin, Maire.*

# Annexe 3.5 :

## Registres du Conseil municipal de Valenciennes

*Registre du Conseil municipal 15 février 1932- 29 avril 1935*

Le nouvel Etablissement comprend 470 lits. L'ancien en comprenait à peine 200.

Le montant de la dépense engagée a été d'environ 19.000.000 de francs.

Il y a été fait face au moyen :

1° d'une subvention du Pari Mutuel de 8.305.000 francs ;

2° d'une subvention du Conseil Général du Nord de 184.000 francs en faveur du Pavillon de Cure ;

3° d'un don de 500.000 francs du Conseil Communal de Monaco, après-guerre ;

4° d'un don de 500.000 francs provenant de bonis du Magasin Municipal de ravitaillement ;

5° d'emploi de dommages de guerre à concurrence de 336.000 francs ;

et pour le complément par des fonds alloués à concurrence de 4.500.000 francs par la Ville et de 5.000.000 francs par les Hospices.

La dotation de l'Hôtel-Dieu, amoindrie par des aliénations de rentes ou de terres, pourra d'ailleurs être reconstituée au moyen de sommes à provenir d'une majoration spéciale du prix de journée.

L'Hôpital a été construit sur un vaste terrain de 8 hectares 60, situé à l'Ouest de Valenciennes, sur les hauteurs qui dominent la Vallée de l'Escaut, par pavillons séparés, selon les directives imposées par l'Administration Supérieure et inspirées par M. le Docteur Calmette. Il est relié à l'Avenue Dampierre par la large Avenue de Monaco.

Construits en briques rouges rehaussées de briques décoratives, ceinturés par une voirie bordée d'arbres, les bâtiments ont un aspect riant.

Dans la Cour d'Honneur se trouve le Pavillon d'Administration, avec la Pharmacie et les locaux de la Communauté des Sœurs, flanqué de deux ailes abritant à gauche le service des entrées et à droite les services du Secrétariat qui, formant les points de départ de deux galeries parallèles, donnent accès, à gauche aux services de chirurgie, et à droite aux services de médecine.